

Saint-André-Allas
Compte rendu du conseil municipal
du 27 juin 2023

Présents : MM ALBIE Jean-Jacques, GAUTHIER Jean, SALINIÉ Patrick, THIBART Dominique, VERGNOUX Didier, ROULLAND Jean Luc
MMES AUDIT Carine, BRUSQUAND Régine MANET Muriel, VINETTE Patricia.

Absents excusés : AUDY Céline, procuration à VERGNOUX Didier
DELPECH Jean Michel procuration à AUDIT Carine
DEPOIX Philippe procuration à THIBART Dominique
LAMOTHE Solange, procuration à BRUSQUAND Régine

Absente excusée : GALMOT Mylène.

Jean Jacques ALBIE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Le conseil était assisté de : Martine CONSTANT et Cécile TASSET, secrétaires de mairie.
Le compte rendu de la séance précédente est validé.

1) Convention de vente d'un terrain pour l'installation d'un cabinet dentaire :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de desserte d'un pôle de service et de commerce au lieu-dit La Boyne, zone sur laquelle deux kinésithérapeutes sont déjà installés.

Il informe le conseil du projet d'installation d'un cabinet dentaire. Il est nécessaire de vendre une partie de la parcelle Section B n°0657 situé à la Boyne, chemin du fournil. Il présente le projet de convention préalable à cette vente, convention précisant les engagements entre la commune et les futurs acheteurs et exploitants.

2) Péri-scolaire année 2023/2024 : tarifs restauration scolaire et accueil péri-scolaire.

Comme elle s'y était engagé, la municipalité a maintenu les mêmes tarifs jusqu'à la fin de l'année scolaire qui s'achève. A présent, compte tenu de l'inflation, compte tenu de l'augmentation annoncée des prix des denrées et des fluides, le conseil municipal se voit contraint de réviser les tarifs basés sur le quotient familial à partir de la rentrée de septembre.

Les nouveaux tarifs par repas sont ainsi établis :

Quotient familial inférieur à 495€ : 1,35€

Quotient familial entre 496 et 720€ : 1,86€

Quotient familial entre 721 et 960€ : 2,38€

Quotient familial entre 961 et 1375€ : 2,90€

Quotient familial à partir de 1376€ : 3,42€

Il est à noter que pour la tranche la plus basse, l'augmentation correspond à 7,30€ pour l'année.

Repas des adultes : Ces tarifs sont réévalués chaque année sur les bases des avantages en nature selon le barème de l'URSAFF.

Accueil péri-scolaire (garderies du matin et du soir) : les tarifs restent inchangés. 2€ par enfant par jour « matin et soir » ou 1,20€ par enfant par jour « matin ou soir ».

3) CCSPN : Comptes administratifs 2022 et rapport d'activité 2022

Le conseil municipal prend acte de la communication des comptes administratifs et du rapport d'activité de la CCSPN adoptés par le conseil communautaire lors de la séance du

13 mars 2023.

4) Boulangerie : don de matériel

Monsieur le maire propose de donner en l'état le matériel de la boulangerie appartenant à la commune aux actuels exploitants, M et Mme LAVIT. Il rappelle que ce matériel a été acquis en 2004 à l'issue de l'achèvement de la construction du bâtiment.

Il s'agit d'une hotte, d'un four TIBILETTI, de trois vitrines dont une réfrigérée, d'une chambre froide, d'une chambre de pousse, de la climatisation du labo, d'un tour pâtissier ISOTECH. Ces biens amortis seront sortis de l'inventaire du budget annexe de la boulangerie.

Questions diverses

Lors d'une suspension de séance, le conseil reçoit l'association ENERCIP qui fait le point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. Le conseil émet un avis favorable à la poursuite du projet.

Le conseil prend note de la réussite du concert André MANOUKIAN qui a fait salle comble. Réussite également de la Journée citoyenne qui a réunit plus de 80 participants dans une ambiance chaleureuse. Le conseil remercie à ce titre Jean Jacques Elbisser, coordonnateur de la journée.

Création d'une régie de recettes pour les manifestations culturelles organisées par la municipalité : après concertation avec l'équipe municipale et par arrêté, la maire désigne comme régisseuse et régisseur adjoint Mme Régine BRUSQUAND et M Jean Pierre GAUTHIER.